

# Avis aux Actionnaires de Pictet – Quest AI-Driven Global Equities (le «Fonds»)

LUXEMBOURG, 19 JUNE 2024

## **Pictet**

Société d'investissement à capital variable  
15, Avenue J.-F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B38034

**LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS À FAIRE APPEL À UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.**

Madame, Monsieur,

En tant qu'Actionnaires du Fonds, vous êtes informés, par le présent, que les changements ci-dessous seront reflétés dans la Description du Fonds relative au Fonds et faisant partie du Prospectus de Pictet (la «**SICAV**») en août 2024 (le «**Prospectus**»).

*Tous les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté de mai 2024.*

## **1. Modifications de la politique d'investissement du Fonds**

La section «Informations générales» et la section «Politique d'investissement», sous-section «Zone géographique d'investissement» du Fonds, seront modifiées afin d'autoriser des investissements dans des Pays émergents jusqu'à 20% de l'actif net total du Fonds, en vue d'élargir l'univers d'investissement du Fonds et de permettre des investissements dans tous les titres de l'indice utilisé.

## 2. Date d'entrée en vigueur

Les modifications susmentionnées entreront en vigueur à partir du Jour d'évaluation du 1<sup>er</sup> août 2024, soit six semaines après la date du présent avis.

## 3. Droits de rachat

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les changements communiqués ci-dessus peuvent demander le rachat de leurs Actions sans Commission de rachat conformément aux dispositions du Prospectus jusqu'au Jour d'évaluation du 31 juillet 2024.

**Le dernier Prospectus sera disponible sur [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande au siège social de la SICAV.**

Les statuts, le prospectus, le document d'information clé, rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la SICAV



Suzanne Berg



Benoît Beisbardt

# Avis aux Actionnaires de PICTET (la «SICAV»)

LUXEMBOURG, LE 19 JUIN 2024

## **Pictet**

Société d'investissement à capital variable  
15, Avenue J.-F. Kennedy,  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B38034

**LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS À FAIRE APPEL À UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.**

Madame, Monsieur,

En tant qu'Actionnaires de la SICAV, vous êtes informés, par le présent, que les changements ci-dessous seront reflétés dans le prospectus de la SICAV daté d'août 2024 (le «**Prospectus**»).

*Tous les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté de mai 2024.*

**Ces modifications n'entraîneront aucun changement au niveau des commissions versées ni à la façon dont les Fonds sont gérés, ni au niveau de la composition du portefeuille des Fonds concernés, ni de votre capacité à exercer vos droits en lien avec votre investissement. Votre approbation n'est dès lors pas requise. Ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2024.**

## **1. Modifications concernant certains Actionnaires**

### **1.1 Pictet - Global Sustainable Credit («PGSC»)**

Le pourcentage maximum d'investissements dans des obligations à haut rendement/de qualité inférieure à Investment Grade sera ramené de 50% à 30% de l'actif net total de PGSC, étant donné qu'il n'est pas prévu d'atteindre ce maximum à quelque moment que ce soit.

### 1.2 Pictet – Global High Yield («PGHY»)

L'indice de référence de PGHY sera remplacé par l'indice standard Global High Yield, qui représente mieux l'univers Global High Yield dans son ensemble. PGHY restera un fonds Article 8 du SFDR, maintenant une approche à tendance positive en réalisant un score ESG plus élevé par rapport au nouvel Indice de référence utilisé et en appliquant des normes et des exclusions basées sur la valeur, et continuera donc à privilégier les investissements qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

INDICE DE RÉFÉRENCE ACTUEL UTILISÉ	NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE UTILISÉ
ICE Developed Markets High Yield ESG Tilt Constrained (USD)	ICE Bofa Developed Markets High Yield Index (USD)

### 1.3 Pictet - Sovereign Short-Term Money Market EUR, Pictet - Sovereign Short-Term Money Market USD, Pictet - Short-Term Money Market CHF, Pictet - Short-Term Money Market GBP, Pictet - Short-Term Money Market JPY, Pictet - Short-Term Money Market EUR and Pictet - Short-Term Money Market USD (les «fonds FMM»)

Les titres à revenu fixe conformes à la charia (Sukuk) seront retirés de la politique d'investissement des fonds FMM car les Sukuk ne font pas partie de l'univers d'investissement FMM et l'utilisation de tels instruments n'est pas envisagée.

### 1.4 Pictet – Asian Equities Ex Japan et Pictet – Indian Equities («PAEEJ» et «PIE»)

A des fins de clarification, les dispositions relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés seront révisées; en conséquence, PAEEJ et PIE auront recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques (couverture) et prendront des positions longues sur des instruments dérivés, à condition que l'exposition liée à ces instruments ne dépasse pas le montant des équivalents de trésorerie détenus par PAEEJ et PIE.

### 1.5 Pictet - Asian Local Currency Debt («PALCD»)

La référence aux «pays émergents asiatiques» sera supprimée et remplacée par «pays asiatiques» à la section «Politique d'investissement», sous-sections «Concentration» et «Zone géographique d'investissement» de la Description du Fonds de PALCD, le Gestionnaire d'investissement investissant dans des obligations et autres titres de créance liés à la dette locale asiatique sans être limité au fait que ces pays asiatiques soient considérés comme des Pays émergents en Asie.

En outre, la définition de «pays émergents asiatiques» sera retirée des «Termes ayant une signification spécifique», le terme n'étant plus utilisé dans le Prospectus de la SICAV.

### 1.6 Informations précontractuelles relatives au SFDR

Les Informations précontractuelles relatives au SFDR sont mises à jour pour (a) ajouter un nouvel indicateur durable (dialogue collaboratif avec les entreprises ou les pays) dans chacune des Informations précontractuelles relatives au SFDR et pour (b) actualiser les sections en lien avec les mises à jour de la Politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management publiées fin mai 2024:

- description du cadre d'investissement durable (y compris une liste modifiée des objectifs sociaux et environnementaux), des pratiques de bonne gouvernance et de la prise en compte des principales incidences négatives;
- modifications du cadre des exclusions (secteurs et seuils).

Le dernier Prospectus sera disponible sur [www.assetmanagement.pictet](http://www.assetmanagement.pictet) et sur demande au siège social de la SICAV.

Les statuts, le prospectus, le document d'information clé, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la SICAV



Suzanne Berg



Benoît Beisbardt